

BOURSE AUX JOUETS



Règlement

Art.1 - L'Association des parents d'élèves « Les Enfants des Sources » organise **du 17 au 18 novembre 2012 sa bourse aux jouets.**

Art .2 – L'opération se déroule aux lieux, jours et heures suivants :

Dépôts des jouets : Samedi 17 novembre de 9h00 à 12h00 à la maison des Associations et de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes

Ventes des jouets : dimanche 18 novembre de 9h00 à 17h00 à la salle des fêtes

Récupération des chèques et invendus : samedi 24 novembre de 14h00 à 16h00 à la salle des fêtes.

Art.3-L'Association se réserve **20% du prix de vente.**

Art.4 – Nous n'acceptons que les jouets **PROPRES, COMPLETS, EN BON ETAT, NON DANGEREUX, NON FRAGILES et à UN PRIX RAISONNABLE.**

Art.5-Nous ne prenons pas le matériel de puériculture, les sacs de classe, les jouets à batterie **sans la batterie en état de marche**, les journaux, les revues, les cadeaux publicitaires, les copies de CD-K7-de jeux, les poupées et autres objets en porcelaine, les portiques, toboggans, ski, les circuits automobiles...

Art.6-Informations concernant le jouet déposé : ne pas coller de prix sur les jouets, indiquer la taille pour les déguisements et les rollers, indiquer l'âge pour les mini-ordinateurs.

Art.7-Pour gagner du temps, merci de prévoir le prix de vente de vos jouets, sans coller d'étiquette de prix.

Art.8-En aucun cas, L'APE Enfants des Sources **ne peut être tenue pour responsable, après la vente, d'un article incomplet ou défectueux.**

Art.9-**Aucun jouet vendu ne sera ni repris ni échangé.**

Art.10-Aucun jouet déposé ne pourra être repris avant le samedi 24 novembre 14 heures.

Art.11-Les jouets non retirés le **samedi 24 novembre à 16 heures** seront distribués à la garderie des écoles de Touvre.

